

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

MERCREDIS 2024 / 2025

INFORMATIONS A DESTINATION DES FAMILLES

Les inscriptions auront lieu **à partir du samedi 15 juin à 9h.**

Les fiches de demande d'inscription doivent être retournées par mail à :

inscriptionsALSH@beucevaldeloire.fr

Les fiches retournées
avant l'ouverture officielle de la période d'inscription (samedi 15 juin à
9h) **seront considérées « hors délai » et ne seront pas prises en compte.**

Mesdames, Messieurs,

Les inscriptions pour les mercredis de l'année scolaire 2024/2025 se feront sur des supports dématérialisés.

Nous vous demandons de remplir le document PDF modifiable ci-joint et de nous le retourner, par mail uniquement, **en respectant les consignes ci-dessous.**

COMMENT REMPLIR LA FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION :

1- CHOIX DE LA FICHE

- Vous devez choisir la fiche correspondant à vos besoins (une seule fiche par enfant) :
 - La fiche « Année », pour les enfants qui viennent régulièrement (toutes les semaines / semaines paires / semaines impaires), toujours aux mêmes horaires, et/ou ayant des parents séparés (1 fiche par enfant et par parent).
 - La fiche « Trimestre 1 », pour les enfants dont les présences sont irrégulières et/ou ayant des parents séparés (1 fiche par enfant et par parent).

2- CHOIX DE LA STRUCTURE (A.L.S.H)

- Vous devez remplir le nom de la structure dans laquelle vous souhaitez que votre enfant soit accueilli :
 - JOSNES, MER, OUCQUES ou SUEVRES.

3- RESPONSABLE LEGAL

- Il s'agit de la personne qui inscrit l'enfant. Les factures seront émises au nom de cette personne.

4- ENFANT

- La fiche est individuelle. Pour inscrire plusieurs enfants, il faut donc remplir plusieurs fiches.

5- GRILLE DE RESERVATION

- Cochez les présences prévisionnelles de votre enfant dans la grille :
 - **Toutes les journées réservées seront facturées** (sauf absence prévue au moins une semaine à l'avance ou présentation d'un justificatif médical),

- **La garderie du matin et/ou du soir** sera facturée « à la présence », la réservation est indicative pour notre service mais n'entraînera pas de facturation en cas d'absence.

6- DATE ET SIGNATURE

- Complétez la dernière partie avec la date et votre signature (ou à défaut vos initiales).

7- RETOUR DES DEMANDES DES FAMILLES

- La fiche de demande d'inscription :
 - **Est à remplir informatiquement directement sur le document d'origine en format PDF modifiable** (les documents remplis à la main ne seront pas pris en compte).
 - Doit être **retournée prioritairement par mail** afin de permettre son horodatage et son classement. Si pour une raison technique vous ne pouvez pas la retourner par mail, il faut absolument la **donner en main-propre au directeur de la structure** pour enregistrement.

ETUDE DES DEMANDES D'INSCRIPTIONS DES FAMILLES :

Les demandes d'inscriptions dans les différentes ALSH de la CCBVL seront examinées à partir du 5 juillet 2024, dans le respect des notions d'intérêt général et d'équité.

Plusieurs éléments seront étudiés pour l'attribution des places :

- L'adresse de la résidence principale de l'enfant (pour l'A.L.S.H de Mer, au moins 50% des places seront attribuées à des enfants dont l'adresse de la résidence principale est située à Mer).
- Le paiement intégral des factures antérieures auprès des services du Trésor Public.

Cependant, les capacités d'accueil disponibles dans chaque structure dépendent en partie du recrutement du personnel. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, le dernier élément pris en compte sera :

- L'ordre d'arrivée de la demande.

Si le nombre de places disponibles le permet, des enfants dont l'adresse de la résidence principale est située en-dehors du territoire de la CCBVL pourront être accueillis.

La confirmation de l'attribution des places ou la mise sur liste d'attente sera communiquée par mail aux familles par les directeurs de chaque structure **à partir du vendredi 26 juillet 2024.**

ESPACE PERSONNEL :

Notre logiciel de gestion des ALSH de la CCBVL reste le même :

<https://extranet.myloise.net>

De plus, nous souhaitons porter votre attention sur la possibilité que vous avez de payer vos factures en ligne directement sur votre espace personnel.

Le paiement est rapide et sécurisé ! Cela facilitera également la gestion concernant la mise à jour des paiements sur votre espace personnel.

L'équipe des ALSH de la CCBVL